

PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil des Suisses de l'étranger

Date 10 mars 2018

Lieu Salle du Grand Conseil, Hôtel de ville de Berne
Rathausplatz 2, 3011 Berne

Heure de 9h00 à 17h35

Ordre du jour

1. Constatation du quorum
2. Règlement du temps de parole
3. Procès-verbal de la séance du 18 août 2017
4. Information
 - 4.1. Comité – Direction – DFAE
 - 4.2. Intergroupe parlementaire
5. Élection du président de séance
6. Rapport annuel – Approbation
7. Bilan et compte de résultat au 31.12.2017
 - 7.1. Rapport du réviseur – Approbation
 - 7.2. Renonciation aux marchés dérivés
8. Budget 2018
9. Décharge
 - 9.1. Au Comité
 - 9.2. A la direction
10. Révision des statuts
Élection de la Direction (voir art. 9 let. e du Règlement de l'OSE)
11. Proposition McGough – Mot d'ordre au nom de l'OSE
12. Forum de discussion
13. Banques: État de la situation
14. E-Voting: Chances et risques
Débat contradictoire: Conseiller national Franz Grüter (UDC/LU) et Claudia Pletscher,
Responsable développement et innovation de la Poste
- 14.bis Proposition de résolution du Comité sur les prestations complémentaires
15. Échange automatique d'informations
 - 15.1. Présentation par Hans-Georg Bosch
 - 15.2. Résolution de J. McGough sur l'échange automatique de d'informations

16. Proposition Max Hächler / David Mörker: «L'anglais doit être introduit comme langue optionnelle de communication au CSE»
17. Priorités de l'OSE 2018
18. Rapport intermédiaire du groupe de travail «Représentativité au CSE»
19. Congrès 2018
20. Présentation «Fondation pour l'histoire des Suisses dans le monde»
21. Reconnaissance d'associations par l'OSE
 - 21.1. New York Swiss Gymnastic Society (club associé)
 - 21.2. Swiss Center of North America Inc. (club associé)
 - 21.3. Pro Ticino Spagna Andorra Portogallo Macao (club associé)
22. Divers

*Par souci de simplicité, la forme masculine est employée dans ce texte. Elle englobe bien entendu aussi la forme féminine.

Ordre de traitement des points à l'ordre du jour: 1.; 2.; 3.; 4.1.; 4.2.; 5.; 6.; 7.1.; 7.2.; 8.; 9.1.; 9.2.; 10.; 11.; 14.; 12.; 13.; 14. bis; 15.1.; 15.2.; 16.; 17.; 18.; 19.; 20.; 21.1.; 21.2.; 21.3.; 22.

Remarque: Ce procès-verbal est un procès-verbal succinct.
Pour de plus amples informations, veuillez visionner l'enregistrement de la séance sur notre chaîne YouTube.

Matinée: <https://www.youtube.com/watch?v=0EDmc1qVFTk>

Après-midi: <https://www.youtube.com/watch?v=Doo19kXU7JI>

Ouverture de la séance / accueil par le président

Remo Gysin, président de l'OSE, ouvre la séance.

Il souhaite la bienvenue à tous à la séance de printemps du CSE à l'Hôtel de ville de Berne.

Il salue en particulier les personnes présentes en début de séance suivantes:

- les représentants du DFAE: Jürg Burri, directeur de la Direction consulaire, et Simone Flubacher, déléguée aux relations avec les Suisses de l'étranger
- Franz Grüter, Conseiller national (UDC/LU) et co-président de l'Intergroupe parlementaire Suisses de l'étranger
- Claudia Pletscher, responsable Développement et innovation au sein de la Poste
- le président d'honneur Jacques-Simon Eggly et le directeur d'honneur Rudolf Wyder

Les absents sont excusés.

Il souhaite la bienvenue aux membres élus a posteriori:

- Reto Derungs (République dominicaine)
- Dragan Tasic (Suppléant Serbie)

Modification de l'ordre du jour: Point supplémentaire de l'ordre du jour 14. bis « Proposition de résolution du Comité sur les prestations complémentaires ».

Sarah Mastantuoni, directrice de l'OSE, propose les personnes suivantes en tant que scrutateurs: Peter Schibli (Suisse), François Mayor (Irlande), Carmen Trochsler (Australie).

Décisions:

- L'ordre du jour modifié est accepté tacitement.
 - Les trois scrutateurs proposés sont élus tacitement.
-

1. Constatation du quorum

Le Conseil compte au début de la séance 123 membres disposant du droit de vote, dont 74 sont présents en début de séance. Le quorum requis d'un tiers (soit 41 voix) est ainsi atteint.

Le Conseil peut donc valablement délibérer.

Décision:

Le Conseil prend acte que le quorum est atteint.

2. Règles du temps de parole

Proposition du Comité: par motion ou résolution : 5 minutes maximum de temps de parole.

Contributions et réponses y relatives: 3 minutes maximum de temps de parole.

Décision:

Le Conseil accepte tacitement les règles régissant le temps de parole.

3. Procès-verbal de la séance du 18 août 2017

Le procès-verbal modifié a été envoyé aux membres du Conseil le 15 novembre 2017.

Les changements demandés ont été effectués et le procès-verbal a été publié sur le site

www.aso.ch.

Il n'y a pas d'autres remarques concernant le procès-verbal.

Décision:

Le procès-verbal est approuvé. Le président remercie la rédactrice, Ana-Karin Eidelstein.

4. Information

4.1. Comité – Direction

Remo Gysin attire l'attention sur le **document R-2018/2**. Il ajoute que:

- Lui-même, le Vice-président Filippo Lombardi et la Direction ont eu une réunion avec le Conseiller fédéral Cassis le 7 mars 2018, accompagnés de l'ambassadeur Burri et de Simone Flubacher. Le Conseiller fédéral Cassis a clairement signalé son soutien aux Suisses de l'étranger. Au cours de cette réunion, la discussion a porté sur l'avenir de la Revue Suisse, la représentativité du CSE, le réseau de représentations et le congrès à Viège. Ignazio Cassis ne pouvant se rendre au Congrès à Viège, sa suppléance sera assurée par le secrétaire d'Etat aux affaires européennes Roberto Balzaretto.
- L'OSE est en contact avec Heinz Karrer, président et François Baur, délégué d'économiesuisse. Les sujets de discussion communs sont le vote électronique, les banques et l'échange automatique de renseignements. Des rencontres régulières sont prévues.

Ariane Rustichelli, directrice de l'OSE, complète le document reçu par les informations suivantes en lien avec la session de printemps au Parlement:

- La motion Dobler prévoyant de payer des pirates informatiques pour s'assurer que le système de vote électronique actuel est sécurisé, a été retirée le 07.03.2018
- Claudio Zanetti a déposé le 01.03.2018 une interpellation concernant la stratégie actuelle du Conseil fédéral sur l'introduction du vote électronique. Il fait des comparaisons avec d'autres pays qui font marche arrière en matière de vote électronique. Il pose également la question concernant les investissements qui ont déjà été réalisés dans ce contexte.
- Une motion de Franz Grüter a été déposée le 05.03.2018 qui demande que des signatures électroniques puissent être apposées pour les initiatives populaires et les référendums.
- Carlo Sommaruga a posé une question au Conseil fédéral le 28.02.2018 pour savoir combien de personnes en dehors de l'espace UE seront touchées si la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique introduit un délai de carence de 10 ans pour l'obtention de prestations complémentaires (PC) ainsi qu'à combien s'élèvent les économies.
- Le 4 mars 2018, deux sujets ont été soumis à votation: Initiative «No Billag» – 77,93% des Suisses de l'étranger ont voté contre l'initiative. Et le nouveau régime financier jusqu'en 2021 a été approuvé par 91,81% des Suisses de l'étranger.

Hans Ambühl (Suisse, Président d'économiesuisse) annonce qu'une nouvelle et 18^e école suisse officielle a été ouverte à Pékin fin octobre 2017. La reconnaissance par le Conseil fédéral selon la loi fédérale suisse aura lieu ultérieurement et le canton de patronage sera Zurich. En revanche, il est mentionné que l'école de Dubaï n'est pas une école suisse reconnue par le Conseil fédéral. Il signale par ailleurs, qu'une certaine impatience règne parmi les enseignants suisses des écoles suisses. Leur statut, notamment en terme d'affiliation à la sécurité sociale n'est pas satisfaisant. Des travaux pour modifier ce statut sont en cours et le soutien de l'OSE est apprécié.

Sarah Mastantuoni, directrice de l'OSE, se réfère à l'assurance maladie. Dans la prochaine Revue Suisse, un appel sera lancé afin que les Suisses de l'étranger fassent part de leurs problèmes et expériences. Ceux-ci seront discutés et débattus lors de la prochaine séance du CSE.

4.1. Communications du DFAE

Jürg Burri, directeur de la Direction consulaire au DFAE est heureux d'accueillir le CSE dans la capitale fédérale, également au nom du Conseiller fédéral Cassis.

Sa présentation est disponible à l'annexe 1. Compléments à la présentation:

Rétrospective 2017:

- Le nouveau registre des Suisses de l'étranger E-Vera (registre de personnes) permet désormais de mettre à jour les données personnelles et de détecter les inscriptions multiples. La statistique, des Suisses de l'étranger désormais publiée par l'Office fédéral de la statistique (et non plus par le DFAE) paraîtra en avril. Dorénavant, Les chiffres publiés pourront être entièrement comparés aux chiffres nationaux, et on constatera que le nombre de Suisses de l'étranger a reculé par rapport à 2016.

Prestations de services et réseautage:

- Il y a eu une augmentation du nombre de demandes en lien avec l'état civil, car les changements relatifs au droit de la nationalité (entrée en vigueur 1.1.2018) ont conduit à un plus grand nombre de demandes de naturalisation que les années précédentes, lesquelles se concentrent sur la France et l'Amérique latine.

Information des Suisses de l'étranger:

- En deux ans, 25 000 personnes sont passées à la version en ligne de la Revue Suisse.

- Les adresses e-mail des Suisses de l'étranger sont également utilisées pour les prestations supplémentaires des ambassades comme par ex. leurs newsletters. 66 représentations produisent à présent leur propre newsletter.

Objectifs 2018:

- Le guichet en ligne recevra un nouveau logo.
- Après 4 ans à la Direction consulaire, l'ambassadeur Burri deviendra le nouvel ambassadeur extraordinaire à Varsovie. Son successeur est l'ambassadeur Johannes Matyassy.

Jürg Burri, directeur de la Direction consulaire du DFAE, considérait son poste comme un défi en termes financiers. Il tient à remercier toutes et tous pour leur engagement en faveur de leurs concitoyens. Grâce à ces contacts, le DFAE peut encore mieux servir la Cinquième Suisse.

Remo Gysin remercie l'ambassadeur Burri pour l'enrichissement qu'il a apporté au CSE. Ensuite, il remercie le Conseiller national Guldemann, lequel aura sa dernière journée au Conseil national le 14 mars 2018.

4.1. Communications de l'Intergroupe parlementaire

Carlo Sommaruga (Suisse, conseiller national PS-GE) s'exprime en son nom propre ainsi qu'au nom des deux autres co-présidents de l'Intergroupe parlementaire Suisses de l'étranger Elisabeth Schneider-Schneiter et Franz Grüter. Cette année, l'Intergroupe s'est mieux structuré pour les travaux parlementaires. Depuis un an, il rencontre régulièrement la Direction de l'OSE à l'occasion d'un petit déjeuner afin de préparer la session en cours. Tous les thèmes liés aux Suisses de l'étranger sont traités. En outre, une réunion avec le CSE et l'Intergroupe a été organisée pour la première fois cette année le 8 mars 2018. Il estime que ce dernier échange, très fructueux, devrait être reconduit dans les années à venir.

5. Élection du président de séance

Remo Gysin propose Jacques-Simon Eggly, président d'honneur, en tant que président de séance pour le point 9 «Décharge».

Décision:

Le Conseil élit Jacques-Simon Eggly à l'unanimité en tant que président de séance pour le point 9.

6. Rapport annuel - Approbation

Remo Gysin souligne que le rapport annuel ne sera publié que sous forme électronique. Cela permet des mesures d'économie d'environ CHF 1 000,00.

Décision:

Le rapport annuel 2017 est approuvé à l'unanimité par le Conseil.

7. Bilan et compte de résultat au 31.12.2017

7.1. Rapport du réviseur – Approbation

Peter Wüthrich (Suisse) attire l'attention sur le **document R-2018/4**. Il souligne que le travail de l'OSE ne serait pas réalisable sans le soutien des subventions fédérales. Les commentaires suivants ont été faits sur le compte d'exploitation:

- Les CHF 24 571,00 pour le projet d'élection directe au CSE proviennent de la Confédération.
- Les dépenses de personnel sont inférieures aux montants des années précédentes du fait que l'organisation partenaire, educationsuisse, engage depuis 2017 directement les personnes qui travaillent pour elle. Par le passé, ces personnes étaient employées de l'OSE.
- Les dépenses relatives au point CSE et Comité sont plus élevées que les montants budgétisés. La raison en est que la séance de printemps s'est déroulée au Kursaal et que davantage de manifestations ont été financées.
- Grâce au soutien du canton et de la ville de Bâle, le coût du congrès a été inférieur aux prévisions budgétaires.
- Nous sommes à 0,4% près du résultat prévisionnel.

Décision:

Le Conseil approuve le bilan et le compte de résultat 2017 à une large majorité et 2 abstentions. Le Conseil prend connaissance du rapport des réviseurs.

7.2. Renonciation aux marchés dérivés

Peter Wüthrich (Suisse) mentionne la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF). Elle concernerait l'OSE si celle-ci faisait du négoce de produits dérivés. Si le CSE renonce au négoce de produits dérivés aucun travail supplémentaire ne devra être effectué en comptabilité et l'organe de révision n'aura pas à procéder à une vérification plus approfondie.

Décision:

Le Conseil renonce au négoce de produits dérivés à l'unanimité.

8. Budget 2018

Peter Wüthrich (Suisse) renvoie au commentaire figurant dans le **document R-2018/4**. Compléments:

- Aucune augmentation salariale générale n'est prévue.
- À partir d'août 2018, une compensation de CHF 500,00 par personne est prévue pour les membres du CSE d'outre-mer. Les détails et les options de paiement doivent encore être définis. Cette compensation existe grâce à un arrangement actuellement unique avec une institution et peut être garantie pour deux ans.

Décision:

Le Conseil approuve le budget 2018 à l'unanimité.

9. Décharge

Jacques-Simon Eggly, président d'honneur, explique que les statuts du CSE prévoient à l'article 9f que les délégués octroient une décharge au Comité de l'OSE et à la direction de l'OSE. Il prie le Conseil d'accorder cette décharge pour l'exercice financier 2017.

9.1. Au Comité

Décision:

Le Conseil octroie la décharge au Comité avec une large majorité et une voix contre.

9.2. A la direction

Décision:

Le Conseil octroie à l'unanimité la décharge à la Direction.

10. Révision des statuts – Élection de la Direction (voir art. 9 let. e du Règlement de l'OSE)

Proposition du Comité: Modification des articles 9 let. e. et 20 let. h. du Règlement de l'OSE avec l'intention de transférer au Comité de l'OSE la responsabilité de l'élection de la Direction du CSE. **Voir document R-2018/6**

Beat Knoblauch (Australie) n'approuve pas qu'un autre organe soit autorisé à élire la Direction. C'est l'une des prérogatives du CSE et on lui retirerait donc un droit. Il pourrait s'imaginer un compromis où le Comité ferait approuver son choix à la prochaine séance du CSE.

Décision:

Le Conseil approuve à une forte majorité la proposition du Comité, avec 1 voix contre et 1 abstention.

11. Proposition McGough – Mot d'ordre au nom de l'OSE

«L'adoption de mots d'ordre ou de recommandations de vote relève de la compétence exclusive du Conseil des Suisses de l'étranger.»

John McGough (Hongrie), tient à préciser que sa résolution n'a rien à voir avec l'initiative «No Billag». Le CSE serait, du seul fait de sa taille, davantage représentatif des préoccupations des Suisses de l'étranger que le Comité de l'OSE pour adopter des mots d'ordre. Bien sûr, le Comité pourrait poser des questions, mais la décision appartiendrait toutefois au CSE.

Remo Gysin présente la contre-proposition du Comité:

« Les mots d'ordre sont généralement adoptés par le CSE. Si, pour des raisons de délais, cela n'est pas possible, la compétence d'adopter des mots d'ordre revient au Comité. »

Ce fut le cas lors de l'initiative «No Billag», le Conseil fédéral ayant fixé trop tard les dates. Le Comité a le devoir de représenter les Suisses de l'étranger lors de votations importantes et de défendre leurs intérêts. Une certaine flexibilité est nécessaire au sein de l'OSE et le Comité n'intervient qu'à titre subsidiaire.

Tim Guldemann (Allemagne) souhaite supprimer le mot «généralement» dans la contre-proposition.

Adrian Brunner (Monaco), Jean-Paul Aeschlimann (France), John McGough (Hongrie), Carmen Trochsler (Australie), Philippe Vuillemin (Suisse) soutiennent la motion McGough. Si le Comité juge nécessaire de formuler un mot d'ordre, le CSE doit en être informé par e-mail ou par enquête en ligne et recevoir une date limite pour sa réponse. Le CSE doit pouvoir prendre position.

Erich Bloch (Israël) et Arwed Buechi (Italie) sont en faveur de la proposition du Comité, car il a été élu par le CSE et on peut leur faire confiance.

Hermes Murrat (Liban) propose une voie médiane; dans la mesure où il existe des problèmes temporels ou techniques, le Comité doit décider.

Peter Wüthrich (Suisse) souligne que le Comité agit conformément aux statuts et au Règlement de l'OSE. Le règlement attribue certaines compétences et il ne dit pas que le CSE doit formuler les consignes de vote. Le Comité dispose toutefois d'une clause générale stipulant que toutes les compétences qui ne sont pas expressément attribuées à un organe, appartiennent au Comité. Si le souhait est exprimé que l'enquête soit effectuée par e-mail au CSE, celui-ci doit charger le Comité de modifier le Règlement. Sa proposition serait une différenciation; si le CSE décide, cela signifie que l'OSE fait les recommandations et si le Comité décide, cela signifie que le Comité fait les recommandations.

Filippo Lombardi (Suisse) soumet une motion d'ordre: donner au Comité le temps d'élaborer une nouvelle proposition, avec les réactions de la séance d'aujourd'hui.

Adrian Brunner (Monaco) émet la proposition suivante: « Seul le Conseil des Suisses de l'étranger peut émettre des recommandations de vote, pour autant que le nombre de voix, de même que le nombre d'abstentions soient rendus publics. »

Décision sur la motion d'ordre de Filippo Lombardi:

Le Conseil approuve la motion d'ordre à une large majorité, avec 9 voix contre et 1 abstention. Le Comité est chargé d'élaborer une nouvelle proposition et de la présenter à la séance du mois d'août.

La motion Brunner sera également à l'ordre du jour en août.

14. E-Voting: Chances et risques

Un débat contradictoire est organisé au sujet du vote électronique. Le débat a opposé Franz Grüter, conseiller national (UDC/LU) qui a soumis l'initiative parlementaire « moratoire sur le E-Voting » et qui vient d'annoncer le lancement d'une initiative populaire contre le vote électronique, à Claudia Pletscher, responsable Développement et innovation au sein de la Poste. Le débat est animé par Ariane Rustichelli, Directrice de l'OSE.

Les arguments suivants ont été avancés par les intervenants :

Franz Grüter:

- Le risque que la confiance dans les votations disparaisse est très élevé.
- Préserver la confiance dans le système est plus important que permettre aux Suisses de l'étranger de voter.
- Une manipulation et une mise hors service de tels systèmes sont possibles.
- Les personnes qui s'opposent activement au vote électronique recherchent une alternative. Les Suisses de l'étranger ne leur sont donc pas indifférents.
- Il ne veut pas empêcher l'innovation, mais tout ce qui est numériquement possible n'a pas toujours de sens.
- La question de la sécurité pèse pour lui davantage que les avantages.

Claudia Pletscher:

- La sécurité et la confiance ont la priorité absolue. Il existe des exigences de la Chancellerie fédérale qui doivent être respectées. La Poste utilise un protocole cryptographique complexe.
- Une manipulation est détectée immédiatement et dans 100% des cas, étant donné que le processus est entièrement crypté et vérifiable.
- Le système de La Poste a été développé par une société espagnole en mains américaines. L'entreprise fait de la recherche depuis 20 ans dans le domaine de la cryptographie.

- La Swiss ID peut également être utilisée à l'avenir pour le vote électronique afin d'accéder à un environnement qui soit sécurisé.
- Si l'arrêt du vote électronique est décidé, cela signifie également qu'il ne sera pas maintenu pour les Suisses de l'étranger.

Carlo Sommaruga (Suisse) précise également que le système du vote électronique du Canton de Genève a toujours été utilisé avec succès. Il annonce qu'il existe actuellement une majorité au Parlement qui est favorable à l'introduction du vote électronique. Cela pourra également devenir un produit que la Suisse pourra exporter.

Erich Bloch (Israël), Ralph Steigrad (Israël), Hans-Georg Bosch (Afrique du Sud) sont d'avis que même le vote par correspondance n'est pas sûr, car le matériel de vote arrive, la plupart du temps trop tard ou pas du tout.

Tim Guldemann (Allemagne) souligne que si le vote électronique ne fonctionne pas pour les Suisses de l'intérieur, alors c'est mort pour la Cinquième Suisse aussi.

Ivo Dürr (Autriche), réaffirme le droit des Suisses de l'étranger. S'il est fait barrage au vote électronique pour les Suisses de l'étranger, on fait alors barrage à l'exercice de leurs droits politiques.

12. Forum de discussion (Modération: Sabine Silberstein, membre du Comité de Singapour)

Marcel Grossenbacher (Nigeria) souhaite savoir si la Suisse s'est immiscée dans les négociations relatives à la rançon de Boko-Haram.

Roland Rino Büchel (Suisse) annonce que la réponse du Conseil fédéral peut être consultée à l'adresse <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20185192>.

Roland Isler (Australie) critique le comportement de Claudio Zanetti, membre du Comité, en ce qui concerne le droit des Suisses de l'étranger à participer aux décisions politiques dans le cadre de l'initiative «No Billag».

Tim Guldemann (Allemagne) constate que la bonne volonté du Parlement sur laquelle nous pouvions compter jusqu'à présent peut basculer.

Elisabeth Etchart (France) s'informe sur la question d'Andrea Caroni, Conseiller aux États, qui déclare qu'après 15, 20 ou 25 ans à l'étranger, les droits politiques doivent être retirés aux Suisses de l'étranger. Si cela entre en vigueur, que peut faire le CSE pour défendre les Suisses de l'étranger.

Max W. Petitjean (Japon) s'interroge sur l'impôt sur les successions. Il aimerait savoir s'il est possible d'introduire une disposition permettant de traiter le cas de succession pour les Suisses de l'étranger de la même manière qu'en Suisse.

Anita Fahrni-Minear (Suisse) attire l'attention sur le programme «La Cinquième Suisse» de Radio DRS. Ils organisent une interview hebdomadaire avec un Suisse de l'étranger et sont toujours à la recherche de personnes.

Vincent Croset (Grande-Bretagne) rend compte du groupe de travail qui s'est créé spontanément suite à la dernière séance du Conseil. Les conclusions du groupe de travail demandent une représentation directe des Suisses de l'étranger au Conseil national. Ils ont envoyé un rapport à la Direction qui sera mis à l'ordre du jour de la séance du CSE d'août.

Carlo Sommaruga (Suisse) a présenté au Parlement l'idée d'avoir une représentation au Conseil des États. Le Conseil des États a toutefois rejeté cette proposition. Il faut faire attention que cela n'aille pas dans la direction opposée.

Constantin Kokkinos (Grèce) constate que l'ambiance n'est plus la même qu'il y a 5 ans. Il faut réagir face au peuple et au Parlement. Il faut essayer de sensibiliser l'opinion publique par le biais des médias.

Carmen Trochsler (Australie) estime que les Suisses de l'étranger sont présentés, ces derniers temps, comme exigeants. L'accent doit plutôt être mis sur le lien avec la Suisse. Comment l'Inter groupe parlementaire se forge-t-il une opinion sur les intérêts des Suisses de l'étranger?

Tim Guldimann (Allemagne) rappelle qu'il ne faut pas surestimer l'Intergroupe parlementaire Suisses de l'étranger. Sur la centaine de membres, seulement 10 sont activement impliqués et ont rencontré la Direction de l'OSE au cours de la session.

Hans-Georg Bosch (Afrique du Sud) pense que le CSE ne se vend pas assez, car il est les yeux et les oreilles du gouvernement suisse à l'étranger, mais aussi en ce qui concerne l'économie.

François Baur (Suisse) souligne qu'économiesuisse sait apprécier le fait d'avoir les Suisses de l'étranger et le CSE. Elle soutient leurs préoccupations, en particulier celles des banques.

Sabine Silberstein (Singapour) suggère que les autres questions soient communiquées au Secrétariat avant la séance d'août afin qu'elles puissent être préparées et met fin au forum de discussion.

13. Banques: État de la situation

Remo Gysin fait le point sur la situation actuelle: La situation a progressé au niveau des banques cantonales car il existe désormais un contrat avec la Banque Cantonale de Genève (BCGE), qui les engage à offrir des prestations aux Suisses de l'étranger. Il n'a pas encore été possible d'atteindre tous les objectifs fixés avec les banques d'importance systémique. Ils nous ont cependant assuré que si quelqu'un dispose déjà d'un compte, il ne devrait pas avoir de problèmes à le conserver. Il existe, en outre, un échange d'informations approfondi entre l'OSE et les banques d'importance systémique. Les informations sont publiées sur le site Internet de l'OSE.

Filippo Lombardi (Suisse) réaffirme que l'OSE lutte contre cet état de fait depuis 9 ans et jusqu'à présent rien n'a été accompli. En 2017, il a repris, au Conseil des Etats, une motion du Conseiller national et membre du Conseil Roland Rino Büchel, qui devait ouvrir les négociations avec les banques «too big to fail». Celle-ci a toutefois posé quelques difficultés: selon la loi sur les établissements financiers, les risques doivent être réduits et non pas augmentés. Il y avait différents objections à la motion. Elle entraverait la liberté entrepreneuriale et la préférence serait donnée aux Suisses de l'étranger par rapport aux Suisses de l'intérieur. En Suisse, personne n'a automatiquement droit à une relation bancaire. Cette évolution sera observée au cours des deux prochaines années.

Carlo Sommaruga (Suisse) s'adresse au Comité et lui demande d'être vigilant et de faire en sorte de faire avancer les choses. La balle est dans le camp du Comité. Si, dans les prochaines deux années, rien ne change, il faudra à nouveau déposer une motion, puis attendre encore deux ans et au final on aura perdu 5 ou 6 ans dans ce dossier.

Victor Weiss (Israël) considère comme une conclusion logique le fait que si un Suisse de l'étranger a un compte et investit de l'argent, la sécurité de la banque est alors renforcée. Les banques veulent augmenter les frais, parce qu'elles ne connaissent pas les règlements des autres pays.

Filippo Lombardi (Suisse) justifie l'inégalité de traitement des banques par le fait qu'elles ne bénéficient d'aucune garantie étatique. Il est compréhensible que les coûts pour les banques en termes de contrôle dans d'autres pays aient augmenté. Il est désormais possible de faire une comparaison avec la BCGE.

Laurent Wehrli (Suisse) s'exprime sur la motion PostFinance. Il estime que PostFinance doit adapter ses frais pour les Suisses de l'étranger à la baisse et que cela doit être possible, tout en permettant à PostFinance de rester dans les chiffres noirs. La motion a été adoptée par le Conseil national et devra encore passer devant le Conseil des Etats.

Sarah Mastantuoni, directrice de l'OSE, explique que le partenariat avec la BCGE prévoit que celle-ci s'engage à proposer aux Suisses de l'étranger des prestations à des conditions similaires que pour les Suisses de l'intérieur, dans le respect des règles locales et internationales.

14.bis Proposition de résolution du Comité sur les prestations complémentaires (voir l'annexe 2)

Laurent Wehrli (Suisse) présente la proposition de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) du 23 février 2018. Celle-ci demande que les Suissesses et les Suisses qui reviennent au pays après un séjour dans un pays de l'UE/AELE soient exclus des prestations complémentaires pendant dix ans.

Tim Guldimann (Allemagne) fait référence à la Constitution fédérale, qui dit que tous les Suisses sont égaux devant la loi. Ce point serait violé ici.

François Bauer (Suisse) est d'avis que cette discrimination à l'encontre des Suisses de l'étranger ne peut être dans l'intérêt économique du pays.

Hermes Murrat (Liban) se demande pourquoi les Suisses de l'étranger n'ont pas droit aux prestations à leur retour étant donné qu'ils contribuent également à l'AVS/AI et paient les mêmes impôts que les Suisses.

Carlo Sommaruga (Suisse) précise que si la majorité l'emporte, cela signifiera que les cantons et les communes doivent soutenir les Suisses qui rentrent dans leur pays. La charge de la Confédération sera alors transférée aux cantons et aux communes, et c'est pourquoi ils sont de notre côté.

Décision:

Le Conseil approuve la proposition de résolution du Comité à l'unanimité. (Le texte de la résolution se trouve en annexe 2)

15. Échange automatique d'informations

15.1. Présentation par Hans-Georg Bosch

Hans-Georg Bosch (Afrique du Sud)

Sa présentation est exposée à l'annexe 3. Complément à la présentation:

- Lors de l'ouverture d'un compte en Suisse, le pays d'accueil doit établir une attestation fiscale.

Remo Gysin annonce que d'autres informations suivront sous peu.

[Ajout suite à la séance: Les informations sont disponibles sous :

<https://www.efd.admin.ch/efd/fr/home/themen/wirtschaft-waehrung-finanzplatz/finanzmarktpolitik/echange-automatique-de-renseignements-ear/fb-AIA.html> (français)

<https://www.efd.admin.ch/efd/de/home/themen/wirtschaft-waehrung-finanzplatz/finanzmarktpolitik/automatischer-informationsaustausch-aia/fb-AIA.html> (Deutsch)

15.2. Résolution de J. McGough concernant l'échange automatique d'informations

« Le Conseil des Suisses de l'étranger envisage avec une grande inquiétude l'extension par la Confédération de l'échange automatique de renseignements (EAR) pour les comptes financiers. Il appelle le Conseil fédéral et le Parlement à renoncer à échanger des données personnelles très sensibles concernant 775 000 Suissesses et Suisses de l'étranger avec des pays ne garantissant ni l'état de droit ni la protection des données et ce, alors même qu'aucun soupçon ne pèse sur ces personnes. En particulier, le Conseil fédéral et le Parlement doivent veiller à ce que le principe de spécialité soit appliqué dans les Etats qui reçoivent ces données.

Le Conseil des Suisses de l'étranger attire l'attention du Conseil fédéral et des Chambres fédérales sur le fait qu'ils devront assumer l'entière responsabilité en cas de représailles telles que chantage, expropriation, enlèvement ou meurtre menées contre des Suisses de l'étranger et liées aux échanges de données.»

John McGough (Hongrie) souhaite mettre l'accent sur la sécurité des Suisses de l'étranger.

L'échange de renseignements se faisait par l'intermédiaire des autorités fiscales, lesquelles sont souvent corrompues et transmettent les renseignements à des criminels qui peuvent kidnapper les Suisses de l'étranger.

Remo Gysin estime qu'il est inutile de s'adresser au Parlement au sujet de quelque chose qui s'est déjà produit et demande, au nom du Comité, au Conseil, de rejeter la résolution.

Décision:

Le Conseil vote contre la résolution à une large majorité contre 2 voix.

16. Proposition Max Hächler / David Mörker

«L'anglais doit être introduit comme langue optionnelle de communication au sein du Conseil des Suisses de l'étranger.»

David W. Mörker (USA) déclare qu'environ 40% des Suisses de l'étranger viennent d'outre-mer. Sa motion ne signifie pas qu'il faille mettre sur un pied d'égalité la langue anglaise avec nos langues nationales. Il s'agirait d'impliquer la jeune génération.

Remo Gysin explique la position du Comité qui est d'avis qu'aucune mise sur un pied d'égalité avec les langues nationales ne peut être réalisée à l'heure actuelle. Mais on pourrait accepter des prises de parole individuelles au Conseil en anglais et les traduire spontanément.

Constantin Kokkinos (Grèce), Jacques-Simon Eggly, Arwed Buechi (Italie), Roger Sauvain (France), Françoise Millet-Leroux (France), Vincent Croset (Grande-Bretagne), Annemarie Tromp (Allemagne), Adrian Brunner (Monaco), Markus Wiget (Italie), Erna Kleiner (Danemark) sont tous du même avis : Dans un organe officiel, on doit pouvoir communiquer avec le Conseil fédéral et cela ne se fait pas en anglais. La diversité linguistique fait partie de notre identité et nous devons montrer que les langues nationales nous sont chères. On s'attend à ce que le CSE puisse suivre une discussion politique à la télévision et dans les journaux, et celle-ci n'est pas en anglais.

Victor Weiss (Israël) fait observer que même s'il soutient l'importance et le maintien des quatre langues nationales, les Suisses de l'étranger de deuxième et troisième générations devraient s'efforcer de parler au moins l'une de ces langues; cependant, leur niveau n'est généralement pas suffisant pour les thèmes complexes traités par l'OSE. Par conséquent, il préconise l'introduction de l'anglais en tant que langue de communication supplémentaire, notamment afin de permettre aux jeunes de participer également dans un avenir lointain aux affaires de l'OSE.

Roland Isler (Australie), John McGough (Hongrie), Max Haechler (États-Unis), Guido D'Auria (Suisse), Thomas Gerber (Thaïlande), Ralph Steigrad (Israël) sont favorables à l'introduction de la langue anglaise. C'est le dénominateur commun car les jeunes communiquent majoritairement en anglais, en Europe également. De nombreux Suisses de l'étranger de la deuxième et troisième génération ne parlent plus aucune des langues nationales. C'est également important pour l'YPSA, car il s'agit là principalement de communication. Les jeunes sont l'avenir et nous devons les écouter.

Max Hausammann (Allemagne) ne comprend pas la différence entre la résolution et les règles contenues au point 3.1 du Règlement de fonctionnement du CSE qui stipule que les langues officielles sont l'allemand et le français et au point 3.4 qui indique que l'on peut exceptionnellement s'exprimer en italien et en anglais.

Décision:

Le Conseil rejette la résolution par 47 voix contre 22 voix et 9 abstentions.

17. Priorités de l'OSE 2018

Remo Gysin fait référence au **document R-2018/11**.

Roland Isler (Australie) se renseigne sur le point 5 «information intégrée».

Ariane Rustichelli, directrice de l'OSE, explique que l'OSE est en train d'analyser ses différents canaux de communication tels que les sites Internet, les newsletters, la Revue Suisse l'ensemble des autres canaux d'information de l'OSE. Le but serait de n'avoir plus qu'un seul site web et un renforcement de la communication de l'OSE vis-à-vis de l'extérieur. Davantage d'informations seront données à la séance d'août de cette année.

Décision

Le Conseil a pris connaissance des priorités de l'OSE 2018 et les a approuvées.

18. Rapport intermédiaire du groupe de travail «Représentativité au CSE»

Franz Muheim (Grande-Bretagne), président du Groupe de travail rend compte de l'état des travaux au sein du groupe de travail :

- Les groupes virtuels doivent obtenir une catégorie de reconnaissance propre. Ils doivent établir un lien vers l'organisation faîtière de leur pays, s'il y en a une. Il doit s'agir de groupes ayant un objectif clairement défini. Les critères de reconnaissance ne doivent pas être trop stricts et le processus doit être simple et flexible.
 - La communication au sein de l'OSE doit être numérique et créer une plus grande interaction avec l'opinion publique, en tenant compte des différents groupes cibles.
 - Créer des vidéos sur des sujets qui soient intéressants pour les Suisses de l'étranger et qui puissent être repris comme liens sur d'autres sites Internet.
 - Collaborer plus étroitement avec le DFAE et ses représentations afin d'intégrer les informations sur l'OSE et le CSE dans les canaux de communication du DFAE et de ses représentations.
 - Travailler sur l'image des Suisses de l'étranger: il faudrait parler de Suisses mobiles. L'image des Suisses de l'étranger quittent le pays et ne reviennent jamais ne correspond plus à la réalité.
-

19. Congrès 2018

Ariane Rustichelli, directrice de l'OSE, attire l'attention sur le **Document R-2018/12**. Le 96^e Congrès des Suisses de l'étranger a eu lieu du 10 au 12 août 2018 au Centre des congrès et de la culture à Viège. Le thème était «La Suisse sans l'Europe – l'Europe sans la Suisse».

20. Présentation „Fondation pour l'histoire des Suisses dans le monde »

Rodolphe S. Imhoof, Président de la Fondation pour l'Histoire des Suisses dans le monde présente la fondation. Sa présentation est disponible à l'annexe 4.

21. Reconnaissance d'associations par l'OSE

Décision:

Le CSE approuve en bloc à l'unanimité la reconnaissance des associations suivantes:

21.1. New York Swiss Gymnastic Society (club associé)

21.2. Swiss Center of North America Inc. (club associé)

21.3. Pro Ticino Spagna Andorra Portgallo Macao (groupe associé)

22. Divers

Remo Gysin annonce les prochaines dates des séances du CSE: le 10.08.2018 à La Poste à Viège, le 23.03.2019 à l'Hôtel de ville de Berne et le 16.08.2019 à Montreux.

Il remercie le CSE pour son engagement, les représentants du DFAE, l'équipe de l'OSE et la Direction, les représentants des médias pour leur intérêt et la technologie ainsi que tous les autres en arrière-plan.

La séance est levée à 17h40.

Rédactrice du procès-verbal: Ana-Karin Eidelstein



Annexe 1

Sitzung des Auslandschweizerrates



Departementsvorsteher EDA Ignazio Cassis

Bern, 10. März 2018

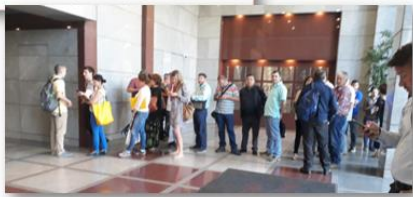
Jürg Burri, Botschafter

I. Rückblick 2017

- Die Auslandschweizer-Statistik erscheint 2018 erstmals bereinigt; individuelle Auswertungsmöglichkeiten
- Das Konsularnetz bleibt stabil: **90 Kanzleien** (=Dienstleistungserbringer für die Auslandschweizer).
- Schliessung Vertretungen ohne Kanzlei in Konsultation: **Karachi, Los Angeles**
- Onlineschalter mit 11'400 Benutzerinnen und Benutzern



Une cinquantaine de jeunes Helvètes ont pris part à la rencontre, première du genre dans tout le Grand Est. Photo: L'Abaco Derek Stotter



II. Ziele 2018

- Online-Schalter für Auslandschweizer:** Verbindung zum System der Kantone/ Gemeinden
- Stärken der Bindung zu jungen Auslandschweizern:**
 - Jungbürgeranlässe
 - Fördern junge ASR-Delegierte
- Neue Leitung der Konsularischen Direktion:** Botschafter **Johannes Matyassy**, ab August 2018



- Rückblick 2017
- Ziele 2018
- Fragen & Antworten



Dienstleistungen und Networking

- Ausweise: **73'992 (-19%)**
- Zivilstandsfälle: **58'405 (& 19%)** -> Einbürgerungsgesuche
- Jungbürgerfeiern von Vertretungen: **33 (& 5)**
Eingeladen 2016: 3'447 Eingeladen 2017: 5'765
Teilgenommen 2016: 523 Teilgenommen 2017: 544
- Nationalfeiern
organisiert: 65 Eingeladen: 68'526 Teilgenommen: 22'526
unterstützt: 54 **Total: 119**

Information der Auslandschweizer

- eMail Adressen: 65% der Haushaltvorstände (+5%)
80'000 zusätzliche eMail in 2 Jahren
- Revue: **410'000 Abos; 196'000 elektronisch**
(25'000 Umsteiger in 2 Jahren)
- Newsletters von Botschaften: **66 (& 4)**



III. Konsularnetz Schweiz: Haben Sie Fragen?

KD@eda.admin.ch

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten EDA

Reisen Sie mit der itinerisApp
Reisehinweise, Hilfe und wichtige Informationen.
Verfügbar auf iOS und Android

Plane gut. Reise gut.

Annexe 2

Résolution

Beibehaltung der Ergänzungsleistungen für zurückkehrende Auslandschweizer

Der Auslandschweizererrat lehnt mit Entschiedenheit den Antrag der Kommission für soziale Sicherheit und Gesundheit des Nationalrats (SGK-N) vom 23. Februar 2018 ab.

Dieser verlangt, dass Schweizer Bürgerinnen und Bürger, die aus einem Land ausserhalb der EU/EFTA in die Schweiz zurückkehren, während zehn Jahren von Ergänzungsleistungen ausgeschlossen werden.

Der Auslandschweizererrat (ASR) bittet die eidgenössischen Räte, diesen diskriminierenden Antrag der SGK-N abzulehnen, Ebenso lehnt der ASR den zusätzlichen eingebrachten Minderheitsvorschlag I ab. Dieser setzt voraus, dass zur Erlangung von Ergänzungsleistungen mindestens während zehn Jahren AHV/IV-Beiträge entrichtet wurden.

Beide Anträge stehen im Widerspruch zur internationalen Mobilität unserer Mitbürgerinnen und Mitbürger und kommen einer krassen sozialen Benachteiligung all jener Schweizerinnen und Schweizer gleich, die aus welchem Grund auch immer im Ausland lebten.

Der Auslandschweizererrat fordert die eidgenössischen Räte auf, den Antrag der Mehrheit und jener der Minderheit I der nationalrätlichen Kommission für soziale Sicherheit und Gesundheit abzulehnen. Er bittet sie, die Minderheit II zu unterstützen, welche das geltende Recht übernimmt, so wie vom Bundesrat und Ständerat vorgeschlagen. Somit wird sichergestellt, dass zurückkehrende Auslandschweizer im Bereich der Ergänzungsleistungen gleich behandelt werden wie ihre Landsleute, die ununterbrochen in der Schweiz gelebt haben.

Durch den ASR verabschiedet am 10.03.2018

Résolution

Maintien des prestations complémentaires pour les Suisses de retour au pays

Le Conseil des Suisses de l'étranger rejette résolument la proposition de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N) du 23 février 2018.

Celle-ci demande que les Suissesses et les Suisses qui reviennent au pays après un séjour dans un pays de l'UE/AELE soient exclus des prestations complémentaires pendant dix ans.

Le Conseil des Suisses de l'étranger (CSE) demande aux Chambres fédérales de rejeter la proposition discriminatoire de la CSSS-N. De même, il rejette la proposition complémentaire de minorité I. Celle-ci exige d'avoir versé des contributions pendant 10 ans au moins à l'AVS pour pouvoir prétendre à des prestations complémentaires.

Ces deux propositions vont à l'encontre de la mobilité internationale de nos concitoyens et portent un préjudice social flagrant à toute personne qui, pour quelle que raison que ce soit, a vécu à l'étranger.

Le Conseil des Suisses de l'étranger invite expressément les Chambres fédérales à rejeter la proposition de majorité et celle de la minorité I de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national. Il les invite à soutenir la minorité II qui reprend le droit actuel, tel que proposé par le Conseil fédéral et le Conseil des Etats afin de garantir aux Suisses de retour une égalité de traitement avec leurs compatriotes restés en Suisse dans le domaine des prestations complémentaires.

Approuvé par le CSE le 10.3.2018

Annexe 3

Auslandschweizer-Organisation
Organisation des Suisses de l'étranger



Presentations were held in



Presentations given to the Swiss Communities

In Southern African Countries

July – December 2017



- Durban – Kwa-Zulu Natal
- Johannesburg – Gauteng
- Cape Town – with Remo Gysin as Guest Speaker
- Polokwane (Pietersburg) Limpopo
- Port Louis - Mauritius



Topics that were discussed



Why these Presentations



Automatic Information Exchange SARS – CH

Voting in Switzerland, overview and perspectives

Banking Facilities for Expats

Swiss citizen Act effective 1.1.2018

Presentation Regional consul centre South Africa and various consular matters

Spiritus Rector was her Excellency, Ambassador Helene Budliger Artieda

Content and Mode of Presentation where a team effort with the Consulate General in Pretoria, the Consulate General in Cape Town, together with my Colleague Marcie Bischof (Cape Town) and myself.

All presentations held were hugely successful and we have had an ongoing stream of requests for more information etc.

Automatic Information Exchange



Automatic Information Exchange



What is the Automatic Exchange of Information?

The Automatic Exchange of Information (AEI) is a tax standard that governs how tax authorities of participating countries exchange information with one another related to taxpayers' foreign bank and safekeeping accounts. The AEI standard has been developed and published by the Organization for Economic Cooperation and Development ([OECD](#)).

Automatic Information Exchange

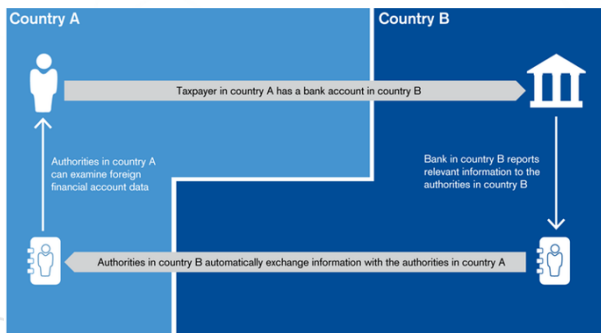


Automatic Information Exchange



The AEI standard will be implemented globally; approximately 100 countries have already committed to implementing this initiative. Participating countries enact domestic laws in order to implement the AEI standard. The so-called "Wave 1" countries, also known as "Early Adopters," implemented the AEI on January 1, 2016, with the exchange of information having started in 2017. So-called "Wave 2" countries (which include Switzerland) implemented the standard as of January 1, 2017. The first exchange of information involving these countries is to take place in 2018. Further countries are expected to follow.

The AEI standard requires financial institutions (e.g. banks) in participating countries to identify all clients (incl. the controlling persons of certain entity clients) that are residents of another participating jurisdiction. Once such a reportable person is identified, the financial institution will report the relevant information annually to its domestic tax authorities, which will forward the data to the tax authority of the jurisdiction in which the reportable person is resident for tax purposes.



Automatic Information Exchange

The following information is to be reported by the financial institutions and will be exchanged with the tax authorities in the client's country of tax residence:

- Account information
- Name of Financial institution
- Account number

Automatic Information Exchange

- Identification information (e.g. name of the natural person or entity, address, country of residence for tax purposes, taxpayer identification number and date of birth);

Automatic Information Exchange

- Financial information (e.g. account balance, dividends, income, other income, and gross proceeds)

Automatic Information Exchange

What are the implications of the AEI for bank clients?

The AEI standard requires banks to extend their current client identification and documentation procedures for both new and existing clients. These requirements are pertinent to both individual clients and entities (e.g. corporations, trusts, etc.). Based on these enhanced due diligence procedures, clients are required to provide banks with specific information and documentation establishing their status for the purposes of the AEI.

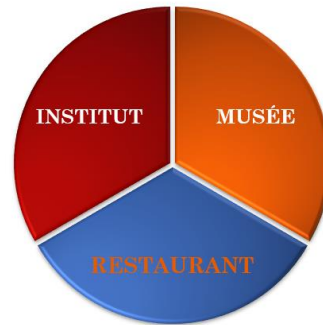
Danke und auf Wiedersehen
Merci et au revoir

Hans-Georg Bosch

Delegierter des Auslandschweizerrats für das südliche Afrika - aso@hbosch.com

FONDATION POUR L'HISTOIRE DES SUISSES DANS LE MONDE

LES TROIS PILIERS



BUT DE LA FONDATION

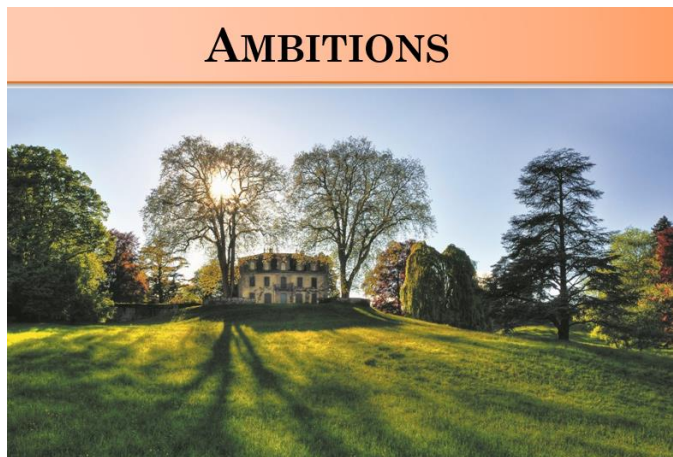
Participer au rayonnement de nos valeurs et notre image dans le monde.



- ✓ Un parcours historique et culturel
- ✓ L'apport des Suisses qui, dans le monde, ont exercé ou exercent une influence significative sur la civilisation de leur époque
- ✓ Notre histoire racontée autrement

L'INSTITUT

- ✓ Le Musée et l'Institut des Suisses dans le monde sont des vecteurs culturels.
- ✓ Une vitrine de la Suisse.
- ✓ Les liens des Suisses expatriés avec leurs origines.
- ✓ La perception des valeurs et visions suisses par les étrangers.



DÉVELOPPER UNE THÉMATIQUE FONDÉE SUR LES TROIS PILIERS, METTANT EN VALEUR CE SITE IDYLLIQUE, DANS UNE PERSPECTIVE TOURNÉE VERS LE PRÉSENT ET LE FUTUR



CONSTRUIRE, PAR LA MISE EN PLACE DE PARTENARIATS PUBLICS-PRIVÉS SOLIDES, UN ENSEMBLE QUI RENFORCE LA CRÉDIBILITÉ DE LA FONDATION



**APPORTER UNE VALEUR AJOUTÉE CULTURELLE QUI
CONTRIBUE À FORTIFIER L'IMAGE DE GENÈVE
ET DE LA SUISSE DANS LE MONDE.**



ANCERER À PENTHES UNE MAISON DES SUISSES DANS LE MONDE



CRÉATION D'UNE MAISON SUISSE-MONDE

Foyer d'échanges entre nos compatriotes de l'étranger
et les étrangers en Suisse-Monde

Noyau culturel des Suisses d'ailleurs avec leur patrie,
en collaboration avec l'OSE



ACTIONS CONCRÈTES ENVISAGÉES

- Expositions, colloques, rencontres.
- Recueil, conservation et diffusion des documents des Suisses dans le monde.
- Parcours pour les jeunes en collaboration avec Pro Juventute.

